



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 30 JUIN 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 13
absent excusé : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Véronique BREVET, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LAHILLADE Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Véronique COMETS, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUËDE, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à Christophe VIGNAUD, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER.

Absent excusé : Monsieur Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

Rapporteur : Monsieur le Président

Le territoire de MACS connaît une forte croissance démographique reposant sur une attractivité qui ne se dément pas depuis plus d'une décennie. Ce phénomène de fond conduit à de profonds et rapides changements dans l'organisation et le fonctionnement du territoire, qui viennent s'ajouter aux conséquences imposées par l'évolution du climat.

À la faveur du renouvellement des équipes municipales dans un contexte de crise sanitaire, et suite au besoin de préciser et de partager sa feuille de route 2020-2026 intitulée « une ambition partagée au service du territoire », la Communauté de communes a souhaité lancer une démarche d'élaboration de projet de territoire. Ce document stratégique vise à construire une vision collective et commune du devenir du territoire de MACS et de l'action de la Communauté de communes. L'ambition partagée par les élus communautaires consiste à concevoir un développement acceptable, permettant de préserver la qualité reconnue et recherchée du cadre de vie de ce territoire.

Afin de l'accompagner dans ce long travail, la Communauté de communes a retenu les services de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP). Ensemble, ils ont défini une méthode d'élaboration reposant sur une approche sensible du territoire, croisant les différents points de vues. Le résultat de ces efforts se traduit par un document stratégique, définissant un cadre et une ambition pour le devenir du territoire et de MACS.

Le projet de territoire vise à cadrer une ambition pour demain qui s'illustre par la maxime d'Archimède, « donne-moi un point d'appui : je soulèverai le monde ». Il s'agit d'accompagner le territoire pour réaliser les transitions nécessaires afin de conserver ses qualités et ses atouts tout en créant les conditions lui permettant d'innover. Répondre aux besoins des habitants, développer des synergies locales et durables, projeter le territoire dans un futur désirable, tels sont les ambitions de ce projet de territoire.

Pour autant, MACS ne pourra pas réussir seule. D'autres forces vives, aux premières desquelles, ses communes membres, devront s'approprier et converger vers cette proposition d'avenir. Les stratégies croisées, la mise en cohérence des interventions seront un gage de réussite.

1. Une méthode d'élaboration expérimentale pour un document stratégique et collectif

1.1. Un diagnostic sensible pour un niveau d'ambition relevé

1.1.1. Observations et analyses

Le travail a débuté au printemps 2021 par une série d'enquêtes en ligne auprès des élus et des agents de la Communauté de communes et des communes. Sur la base d'un travail sociologique de terrain, un questionnaire adressé à la population a permis de cibler les points essentiels de préoccupation des habitants du territoire.

Au total, ce sont 50 entretiens qualitatifs réalisés par une sociologue et plus de 1 200 réponses recueillies sur l'ensemble des enquêtes en ligne.

Se dégage ainsi, en premier lieu, une réelle crainte liée au rythme d'évolution de l'urbanisation et aux difficultés d'accès au logement pour tous. De même, les répondants ont ciblé la préservation de la qualité du cadre de vie et de la richesse des liens sociaux, assise sur un tissu associatif dense. L'ensemble des résultats recueillis au cours de cette première phase d'observation et d'analyse a servi à déterminer le niveau d'ambition de l'action collective à construire.

1.1.2. La détermination du niveau d'ambition

Les résultats recueillis ont permis d'initier les premiers échanges en interne, associant les vice-présidents et les chefs de services de MACS. Un travail par ateliers thématiques (abordant plusieurs sujets autour des ressources, du bien-être et des solidarités) a permis de préciser les contours des ambitions projetées dans la démarche.

Ils ont également permis de partager avec les intercommunalités voisines, les points de vues sur la trajectoire de MACS de ces dernières années et les enjeux auxquels elle sera confrontée dans les années à venir. Les échanges ont aussi été l'occasion d'aborder les différences, parfois les divergences, mais surtout de partager les dénominateurs communs autour de nombreux sujets et enjeux (démographie, mobilités, environnement...).

1.2. Affiner la stratégie et définir les pistes d'actions

La construction de ce document stratégique s'est poursuivie par une séquence de travail avec l'ensemble des élus communautaires, éclairée par la vision de deux grands témoins exposée à l'occasion de commissions générales communautaires.

1.2.1 Les ateliers In Situ

Un premier temps de réflexion collective a consisté à concevoir un scénario de travail, dit « martyr », issu d'échanges et de choix sur la base de scénarios fictifs, contrastés les uns par rapport aux autres. Ils proposaient en effet « un arial urbain de convivialité et de proximité », ou « la Californie verte française : un archipel en réseau », ou encore « vers une ville centre rayonnante et un territoire durable ». Chaque scénario de fiction était bâti autour des thèmes suivants :

- vivre ensemble,
- habiter ici,
- apprendre, travailler, entreprendre.

Les ambitions partagées par l'ensemble des participants ont permis de construire ce scénario martyr destiné ensuite à être façonné, modelé et approfondi pour concevoir une feuille de route à moyen et long termes pour l'avenir du territoire communautaire.

Ainsi, trois « ateliers In Situ » organisés et répartis sur le territoire ont entrepris ce travail. À Saint-Martin-de-Hinx, les élus ont débattu sur le thème « vivre ensemble », abordant les questions autour de la valorisation et le partage des richesses environnementales, la préservation et la transmission des héritages et des traditions, le renforcement des stratégies intergénérationnelles. Sur le thème « habiter ici », Angresse a vu les débats s'orienter autour de la recherche d'un équilibre entre le maintien de la population locale et l'intégration réussie des nouveaux habitants, autour du renforcement des liens de complémentarité entre les 23 communes et les territoires voisins, mais aussi sur la mise en valeur d'espaces communs de qualité permettant une mobilité apaisée de proximité pour tous. Enfin, Soustons a été le théâtre de réflexion sur le thème « apprendre, travailler, entreprendre », autour du renforcement des emplois et des formations « du quotidien » et artisanaux, tout en développant les secteurs innovants pour attirer de nouveaux actifs, de la production et de la consommation durable et saine, ainsi que la diversification et la promotion d'un tourisme raisonné.

À ces trois temps, une rencontre spécifique sur l'environnement a permis d'aborder les thèmes de la biodiversité, des déchets, de l'eau, de l'énergie, des risques, etc.

Les échanges et les réflexions ont été riches, animés et passionnés. Au total, ce sont plus de 80 participants qui ont pu ainsi débattre des propositions d'intentions et d'actions et du positionnement de l'action publique, de MACS et de ses communes.

1.2.2 L'éclairage d'experts

La démarche a parallèlement été éclairée par deux grands témoins, à l'occasion de deux commissions générales communautaires spécifiques.

Dans un premier temps, au lancement de la réflexion générale, Monsieur Gilles Bœuf, océanographe, professeur au Collège de France, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle, président du conseil scientifique de l'Agence française pour la biodiversité, est venu exposer les conséquences de l'action de l'Homme sur son écosystème avec un message mêlé de craintes et d'espoirs.

Dans un second temps, Madame Dominique Gauzin-Müller, architecte-chercheuse et enseignante, lauréate du prix Dejean de l'Académie d'architecture en 2007 pour ses études et recherches sur l'application des principes du développement durable à l'architecture et l'urbanisme, a proposé une nouvelle vision de la construction reposant sur le concept de la frugalité heureuse.

Ces deux conférences ont permis de mettre en perspective le travail en cours et sont venues éclairer les réflexions et les échanges, enrichissant au final l'ensemble du projet.

1.3. L'aboutissement d'une démarche expérimentale mais le commencement d'une action communautaire renouvelée

Le résultat de l'ensemble de ce travail a été partagé aux acteurs et partenaires du territoire. Ce partage s'est déroulé durant le mois de mars 2022, autour de trois temps d'échanges, l'habitat, la mobilité et le cadre de vie, puis l'environnement et enfin, l'économie.

Socio-professionnels, institutionnels, entrepreneurs, membres du Conseil de développement du Pays Adour Landes Océanes, associations locales et environnementales, ont échangé et débattu sur les premières versions de la feuille de

route du projet de territoire. Leurs regards croisés ont permis d'enrichir encore le projet et de le confronter aux manques et ajustements nécessaires.

Puis, un atelier citoyens organisé à Tosse a été l'occasion de saisir la vision d'habitants du territoire sur les ambitions et les défis retenus dans la version de travail du projet. Une fois encore, les échanges ont été riches et nourris, avec des propositions citoyennes qui ont à leur tour consolidé le document.

Enfin, cette phase de finalisation du document s'est conclue par le partage de cette version de travail enrichie à l'ensemble des conseils municipaux du territoire. L'appropriation et la déclinaison de cette feuille de route sont le gage de la réussite de la démarche.

2. L'ambition et les grandes orientations du projet de territoire

2.1 Une ambition collective pour un territoire renouvelé

« Donnez-moi un appui : je soulèverai le monde » disait Archimède. Cette citation illustre la dynamique et la méthode de mise en œuvre du projet de territoire.

Développé et discuté selon une volonté commune d'apporter un regard nouveau et d'engager des pratiques nouvelles, le projet de territoire affiche l'ambition de positionner la Communauté de communes, non pas en réaction aux phénomènes en cours, mais d'impulser les dynamiques, d'être davantage dans l'anticipation. Une intercommunalité stratégique, consciente de sa valeur et de ses atouts.

La volonté des élus communautaires est de placer l'action intercommunale en faveur de ses habitants, en s'appuyant sur ses caractéristiques propres (géographiques, environnementales, économiques, sociales, culturelles), dans une recherche efficiente de la meilleure solution.

Pour autant, MACS ne pourra porter seule toutes les actions. D'une part, parce qu'elle est un établissement public de coopération intercommunale régie par le principe de spécialité (elle n'est compétente que pour les compétences que les communes lui ont transférées). Ensuite, parce que le chantier est énorme et que l'ensemble des forces vives, en premier lieu ses communes membres, sera nécessaire pour se hisser à la hauteur des enjeux en cours pour le territoire.

De même, le regard citoyen fait partie intégrante de la démarche. Il s'agit de développer la mise en réseau pour faciliter les échanges, afin de mieux percevoir les attentes mais aussi de mieux faire comprendre les contraintes. L'instauration d'un dialogue permettra à chacun un meilleur positionnement, afin de viser ensemble une réussite collective en faveur du territoire.

2.2 Des orientations chargées d'intentions et d'actions

Le projet de territoire décline son approche opérationnelle, non pas par une liste pure et simple faite d'opportunités et de visées à court ou très long termes. Il propose une action organisée dans le temps, répartie dans l'espace, conçue autour de quatre orientations :

- orientation n° 1 : s'appuyer sur nos héritages géographiques et culturels pour innover,
- orientation n° 2 : respecter nos ressources et viser la sobriété,
- orientation n° 3 : répondre aux besoins des habitants en assumant une logique de proximité et de complémentarité,
- orientation n° 4 : développer des synergies locales innovantes et durables afin d'engager notre territoire et nos activités dans l'objectif de neutralité carbone.

Chaque orientation constitue le résultat du long travail de réflexions, de débats et d'échanges entre tous les acteurs représentatifs du territoire. Elles reprennent les velléités, les espoirs et les besoins exprimés au cours des nombreuses rencontres et temps de travail. Elles rassemblent vingt intentions et actions et sont détaillées dans le document joint en annexe.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/ n° 25 en date du 9 février 2022 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2021 approuvant l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) avec la désignation d'un représentant de MACS pour siéger à l'assemblée générale de l'association ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 approuvant le projet de convention de partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022 approuvant le projet de convention de partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) pour l'année 2022 ;

VU le projet de territoire, annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'élaboration du projet de territoire se sont déroulés dans le courant de l'année 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT que la proposition de projet de territoire a été transmise à l'ensemble des communes membres de la Communauté de commune Marenne Adour Côte-Sud ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver le projet de territoire de la Communauté de communes, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 1^{er} juillet 2022

Le président,
Pierre Froustey

